



CET AUTOMNE, adoptons une bonne conduite!

DANS CE NUMÉRO

• LORSQU'ON BOIT,
ON NE CONDUIT PAS.

• UN ACCIDENT, ÇA FRAPPE...
ÇA FRAPPE BEAUCOUP DE MONDE

• CET AUTOMNE, REDOUBLONS
DE PRUDENCE.

2007 Année de la sécurité routière

2007 a été déclarée Année de la sécurité routière au Québec par le gouvernement. Pour l'occasion, des **activités de sensibilisation** et de **mobilisation** ainsi que des **contrôles routiers** sont prévus afin de diminuer le nombre de victimes d'accidents de la route et ainsi améliorer le bilan routier.



Vous voulez démontrer votre volonté de circuler sur les routes sans risque pour votre vie et celle des autres?

Affichez-vous en apposant ce **symbole*** sur la vitre arrière de votre véhicule.

Engageons-nous à faire tout en notre pouvoir pour que la circulation sur les routes du Québec soit la plus sécuritaire au monde!

* Le symbole est offert dans les présentoirs des centres de services de la SAAQ.

www.50000victimes.com

En cette année de la sécurité routière, la SAAQ a mis en ligne un nouveau site Web : www.50000victimes.com. Un site-choc, consacré à la sécurité routière.

Vous y trouverez une foule de renseignements, dont des statistiques diverses et des exemples de bons comportements à adopter sur la route.

Des témoignages sont aussi présentés, entre autres, celui d'un urgentologue qui doit parler aux familles des victimes d'accidents. Il explique les difficultés de son travail et les conséquences d'un accident de la route sur l'entourage des victimes.

Sur la route, il y a les autres, mais il y a aussi vous.

Parce que, tous ensemble, nous pouvons changer les choses, visitez www.50000victimes.com et faites-nous part de vos témoignages et de vos solutions pour améliorer la sécurité sur les routes.

On est tous responsables de notre conduite.

M O T M Y S T È R E

R	A	L	E	N	T	I	R	X	U	E	F	M	C
E	E	R	T	R	A	V	E	R	S	E	R	O	O
G	E	S	E	R	U	T	N	I	E	C	V	T	N
A	R	L	P	S	S	E	R	T	S	S	E	O	V
R	E	E	P	E	S	T	N	I	O	P	R	C	E
D	D	N	O	O	C	P	O	L	I	N	R	Y	R
E	I	T	F	S	S	T	P	S	U	S	E	C	S
R	A	E	F	O	C	E	R	U	A	T	R	L	A
S	S	M	I	L	A	L	U	B	E	N	V	E	T
E	I	E	C	I	L	I	D	O	N	A	I	T	I
T	M	N	E	D	M	C	E	T	N	F	U	T	O
U	R	T	A	E	E	A	N	U	A	N	S	E	N
O	E	T	A	X	I	F	T	A	P	E	B	L	E
R	P	S	T	A	T	I	S	T	I	Q	U	E	S

Réponse: J'adopte une conduite _ _ _ _ _

Un accident, ça frappe... ça frappe beaucoup de monde

Saviez-vous que **80 %** des accidents de la route sont liés à nos comportements ?

Chaque année, sur nos routes, quelque **50 000** personnes sont **victimes d'accidents...** sans compter les parents, les enfants, les amis, les collègues, qui sont aussi touchés.

Brûler un feu rouge, parler au téléphone cellulaire en conduisant, rouler sans ceinture de sécurité, ne pas porter de casque protecteur, traverser la rue n'importe où, ne sont que quelques-uns des comportements risqués qui pourraient avoir des **conséquences dramatiques** sur vous et sur votre entourage. Adopter des comportements responsables sur la route, c'est la meilleure façon de protéger... la **VIE**.

On est tous responsables de notre conduite.



POUR MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

A AIDER AUTOBUS	O OFFICE	S SOLIDE STATISTIQUES
C CALME CEINTURE CONVERSATION	P PANNEAU PERMIS POINTS	T TAXI TRAVERSER
E ENFANTS	R RALENTIR REGARDER RESPECT	V VERRE
F FACILE FEUX	L LENTEMENT	
M MOTOCYLETTE	R RALENTIR REGARDER RESPECT ROUTES	

Courtoisie de M^{me} Nicole Foucault, Gatineau, Québec

Êtes-vous pressé?

- Pressé de vous rendre au travail? Pressé d'arriver à la maison ?
- Pressé de **perdre...** votre conjoint, vos enfants, votre famille?
- Pressé de **perdre** la vie?

Chaque année, la vitesse fait **150 morts** et **7 000 blessés** sur les routes du Québec.

Sur la route... RALENTISSONS.

Lorsqu'on boit, on ne conduit pas.

Prendre l'apéro entre amis, souligner un anniversaire, arroser un bon repas, renouer avec une ancienne connaissance, célébrer une promotion, se réunir pour un 5 à 7, les occasions de prendre un verre ne manquent pas!

Avant de vous lancer, **planifiez votre retour**:

- désignez un chauffeur qui s'engage à ne pas boire et à vous ramener;
- prenez un taxi ou le transport en commun;
- appelez un service de raccompagnement;
- ou... dormez chez vos hôtes.

Prévoyons le coup!

NE VOUS LAISSEZ PAS CONDUIRE PAR VOTRE CELLULAIRE

1. Éteignez votre cellulaire et laissez la messagerie vocale prendre vos appels.
2. Si vous devez vraiment répondre ou téléphoner, rangez-vous dans un endroit sécuritaire. Si vous avez un passager, demandez-lui de répondre ou de faire l'appel à votre place.
3. Pensez à programmer à l'avance les numéros que vous composez souvent.
4. Évitez les conversations trop stressantes ou émotives.
5. Soyez bref et évitez les appels inutiles!

FACILE! Visitez le www.saaq.gouv.qc.ca et effectuez vos transactions en ligne pour:

- faire votre **changement d'adresse**;
- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre **rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique**;
- **payer le renouvellement** (si vous êtes membre des Caisses Desjardins ou client de la Banque Nationale) de votre:
 - permis de conduire;
 - immatriculation;
 - vignette de stationnement pour personnes handicapées;
- vérifier la **validité d'un permis de conduire**;
- vérifier le **droit d'immatriculer un véhicule**;
- demander une **copie de votre dossier de conduite**;
- demander une **copie de votre dossier d'indemnisation**;
- **remiser** votre véhicule;
- **remettre en circulation** un véhicule remisé;
- **mettre au rancart** votre véhicule.

Ces services en ligne sont disponibles :
du lundi au samedi, de 7 h 30 à 23 h et le dimanche, de 12 h à 23 h.

LES CONTRÔLEURS ROUTIERS, VOUS CONNAISSEZ?



Les contrôleurs routiers sont des agents de la paix qui relèvent de la SAAQ. Comme conducteur, saviez-vous qu'ils peuvent vous intercepter si:

- vous transportez des biens, des équipements ou des matières dangereuses (gaz, produits pétroliers, explosifs, matières inflammables, corrosives, toxiques ou infectieuses, etc.);
- votre véhicule ne semble pas en bon état mécanique;
- votre véhicule est trop chargé ou de dimensions trop larges ou trop longues, ou si le matériel que vous transportez est mal attaché;
- vous commettez une infraction au Code criminel, par exemple:
 - conduite avec les facultés affaiblies;
 - conduite dangereuse;
 - délit de fuite;
 - omission d'arrêter votre véhicule et de fournir de l'aide au moment d'un accident;
- vous conduisez un véhicule ou un ensemble de véhicules de plus de 3 000 kg, un minibus ou une dépanneuse.

N'oubliez pas que Contrôle routier Québec contribue à améliorer la sécurité routière!

Blessé dans un accident?



Que vous soyez **conducteur, passager, piéton, cycliste, cyclomotoriste** ou **motocycliste**, saviez-vous que la SAAQ vous assure partout dans le monde si vous êtes blessé dans un accident impliquant un véhicule?

Grâce à la protection offerte par le **régime public d'assurance automobile du Québec**, tous les Québécois sont protégés en cas de blessure, qu'ils soient responsables ou non de l'accident.

Votre véhicule est endommagé?

- Vérifiez votre couverture d'assurance auprès de votre compagnie d'assurance privée.

Pour en savoir plus sur le régime public d'assurance automobile du Québec: www.saaq.gouv.qc.ca/victime.



TESTEZ VOS CONNAISSANCES

- Face à un feu jaune, vous devez:
- A. Accélérer.
 - B. Ralentir.
 - C. Arrêter.

La bonne réponse est C. Arrêter. Vous devez vous arrêter sauf, si vous êtes déjà engagé dans l'intersection ou si près de l'être qu'il vous est impossible de vous immobiliser sans danger.

Que vous soyez un **conducteur d'expérience** ou un **apprenti conducteur**, venez mettre à jour et tester vos connaissances sur la conduite d'une **automobile** ou d'une **moto** au **www.saaq.gouv.qc.ca**.

POINTS D'INAPTITUDE

D'après vous, combien de points d'inaptitude pourraient être inscrits à **votre** dossier de conduite si **vous** ou **l'un de vos passagers âgés de moins de 16 ans** ne portez pas la **ceinture de sécurité**?

RÉPONSE: 3 POINTS

N'oubliez pas!

Ces points d'inaptitude resteront inscrits à votre dossier de conduite **pendant 2 ans**.

CET AUTOMNE, REDOUBLONS DE PRUDENCE



AU PASSAGE, ON SE FAIT DE L'ŒIL!

Piétons et **conducteurs**, adoptez un comportement sécuritaire et respectueux les uns des autres aux intersections et aux passages pour piétons.

ÉTABLISSEZ UN CONTACT VISUEL

Vous êtes **piéton**? Vérifier que vous avez bien été vu par le conducteur avant de traverser est une bonne façon d'assurer votre sécurité.

Vous êtes **conducteur**? Faire un geste de la main au piéton pour lui signaler de traverser est une bonne façon d'éviter un accident.

Quelques conseils de sécurité

Piéton

- Circulez sur le trottoir et, s'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face à la circulation.
- Traversez aux intersections.
- Respectez la signalisation.
- Évitez de traverser entre deux véhicules stationnés.

Conducteur

- Immobilisez votre véhicule avant la ligne d'arrêt.
- Respectez la signalisation aux intersections.
- Aux passages pour piétons, immobilisez votre véhicule pour permettre aux piétons de traverser.

LE SAVIEZ-VOUS?

C'est souvent à l'automne, dans les secteurs boisés, que **les animaux sauvages surgissent sur la route**. Ces rencontres, qui se produisent le plus souvent le matin ou le soir, peuvent parfois causer de graves accidents.

En présence d'animaux sur la route :

- ralentissez et appuyez sur les freins à quelques reprises pour attirer l'attention des conducteurs qui vous suivent ;
- klaxonnez, cela pourrait faire fuir les animaux et les éloigner de la route.

Rappelez-vous qu'un chevreuil qui traverse une route « voyage » rarement seul.

Quiz sur la sécurité routière

Vous circulez sur une route où les voies sont séparées par un terre-plein. Vous croisez, en sens inverse, un **autobus scolaire**. Devez-vous arrêter si les feux rouges de cet autobus clignotent ?

- A.** Non, parce qu'il y a un terre-plein.
- B.** Oui, en vous tenant à plus de 5 mètres de l'autobus scolaire.
- C.** Non, car vous êtes tenu de vous arrêter seulement quand vous suivez un autobus scolaire.

Réponse : A. Non, parce qu'il y a un terre-plein. Beaucoup d'automobilistes ignorent qu'il n'est pas obligatoire de s'arrêter lorsqu'un autobus scolaire circule, en sens inverse, sur une voie séparée par un terre-plein. C'est pourtant la règle à suivre!

Pour en apprendre davantage sur la sécurité routière, rendez-vous au www.saaq.gouv.qc.ca.

POUR NOUS JOINDRE



Du lundi au samedi, de 7 h 30 à 23 h
Le dimanche, de 12 h à 23 h
www.saaq.gouv.qc.ca

Centre de relations avec la clientèle

Du lundi au vendredi
Renseignements généraux: de 8 h à 17 h
Indemnisation des accidentés: de 8 h 30 à 17 h

Services téléphoniques automatisés (sans frais)

Du lundi au samedi, de 7 h 30 à 23 h
Le dimanche, de 12 h à 23 h

Québec: 418 643-7620

Montréal: 514 873-7620

**Ailleurs: 1 800 361-7620, sans frais
(Québec, Canada, États-Unis)**

ATS/ATME

Montréal: 514 954-7763

Ailleurs au Québec: 1 800 565-7763, sans frais

Services téléphoniques automatisés (avec frais)

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

- Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule avant:
 - de le vendre à un particulier;
 - de l'acheter d'un particulier;
- vérifier la validité d'un permis de conduire avant de prêter ou de louer votre véhicule.

**Un seul numéro: 1 900 565-1212
(1,50 \$ par appel)**

Société de l'assurance automobile du Québec
C. P. 19600 Québec (Québec) G1K 8J6

Produit par la Direction des communications.

Info SAAQ est rédigé au masculin afin de faciliter la lecture.

Faites-nous part de vos commentaires au
www.saaq.gouv.qc.ca

English version available on request.

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2007

Toute reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source.

ISSN: 1705-9305

Illustrations: Paul Bordeleau

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la SAAQ traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La SAAQ communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger.

Pour plus d'information, adressez-vous aux centres de relations avec la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la SAAQ au www.saaq.gouv.qc.ca.

Liste des ministères et organismes autorisés à recevoir et à communiquer des renseignements sans obtenir le consentement des personnes concernées

Pour appliquer le Code de la sécurité routière et les lois qui s'y rapportent :

- Bureau d'assurance du Canada (BAC)
- Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal
- Commission des transports du Québec
- Ministère de la Justice du Québec
- Ministère de la Sécurité publique du Québec
- Ministère des Transports du Québec
- Organismes responsables de l'application de lois équivalentes au Canada et à l'étranger
- Revenu Québec
- Sûreté du Québec et autres corps policiers
- Transports Canada
- Tribunaux (autres) incluant les cours municipales

Pour appliquer d'autres lois ou pour d'autres fins :

- Agence du revenu du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Assureurs et leurs représentants
- Autorité des marchés financiers
- Commissaire à la déontologie policière
- Commission de la construction du Québec
- Commission de la protection du territoire agricole
- Commission des champs de bataille nationaux
- Commission des normes du travail
- Coroner
- Développement des ressources humaines Canada
- Environnement Canada
- Justice Canada
- Manufacturiers et concessionnaires (campagnes de rappel)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Relations internationales
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Office de la protection du consommateur
- Office québécois de la langue française
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Revenu Québec
- Société d'habitation du Québec
- Statistique Canada

